

# **EMPLOI DES MÉTHODES PSYCHOTECHNIQUES POUR LA PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL**

**Communication faite à la Société Industrielle de Lille,  
le 29 décembre 1927**

**par M. BOULIN  
ancien Inspecteur divisionnaire du travail**

**(extraits des Cahiers du Chatefp n°5, mai 2001)**

**Nous présentons ici l'essentiel d'une communication faite en 1927 par M. Boulin (1), ancien inspecteur du travail retraité, devant les membres d'une association patronale, en faveur de la prévention des accidents du travail. Cette communication montre l'amorce d'un tournant dans le monde patronal, avec l'introduction en France d'une démarche patronale américaine de prévention reposant, non plus seulement sur l'action de spécialistes extérieurs à l'entreprise, qu'ils soient fonctionnaires ou ingénieurs d'associations patronales de prévention, mais sur des moyens mis en place au sein même des établissements, notamment l'ingénieur de sécurité, le comité de sécurité et les affiches de prévention.**

**Les sous-titres sont de la rédaction.**

Messieurs,

On m'a demandé, il y a quelques jours, à quel titre je faisais ma causerie. J'ai répondu que c'était comme ancien inspecteur divisionnaire du travail, c'est-à-dire comme technicien de la prévention. J'aurais pu ajouter que c'était également comme représentant de l'Association des industriels du Nord, dont la mission essentielle est l'enseignement technique de la prévention. Enfin, je pourrais dire que cette causerie m'a été dictée comme membre correspondant du service de sécurité du Bureau International du Travail et aussi comme conseiller technique du Consortium des industries textiles de Roubaix-Tourcoing.

### ***1 – Diminuer les accidents du travail***

Je m'excuse de donner ces détails, mais ils indiquent le souci, qui se généralise, d'amener une diminution du nombre des accidents du travail qui, malgré les efforts accomplis jusqu'ici en Europe, semblent, au contraire augmenter. Cet état des choses a d'ailleurs conduit la représentation patronale du Conseil d'administration du Bureau International du Travail à demander que la question de la prévention des accidents soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence de 1928.

### ***Trop d'accidents du travail***

Ceci dit, passons à l'objet de notre causerie. Tout d'abord, combien y a-t-il d'accidents du travail ? En 1925 on a déclaré, en France, 913.420 accidents dont 2.361 mortels, sans comprendre les accidents survenus dans les mines. (...) Les chiffres que je viens d'indiquer sont suffisamment éloquents pour montrer l'utilité d'une campagne ayant pour but de diminuer, tout au moins, le nombre des accidents du travail. C'est d'un intérêt capital, d'abord pour conserver les forces productives du pays et pour amoindrir les charges que ces accidents font supporter à l'industrie.

Quelles sont ces charges ? Elles sont de deux natures, tout d'abord les dépenses provoquées par les prestations, par les frais médicaux et pharmaceutiques et par les frais d'administration de l'assurance. S'ajoutent à ces dépenses toutes les conséquences indirectes des accidents, comme les pertes de temps que chacun d'eux occasionne et les pertes matérielles.

En ce qui concerne les dépenses directes, elles sont représentées par le montant des primes que les industriels assurés versent, ou que ceux qui ne sont pas assurés devraient verser. Pour la France seule, le montant total des primes nécessaires pour assurer le salaire de tous les ouvriers est d'environ 750 millions de francs. Pour les Etats-Unis, les primes s'élèvent à 630 millions de dollars. Mais, si nous ajoutons à ces sommes les pertes indirectes, nous arrivons à des chiffres beaucoup plus impressionnants. Les pertes indirectes ont été évaluées à environ quatre fois la valeur de la prime. Si nous totalisons le montant des primes dont j'ai parlé tout à l'heure et la valeur de ces pertes indirectes, nous obtiendrons les sommes suivantes : pour la France, 3.750 millions de francs, pour les Etats-Unis, 3.150 millions de dollars, c'est-à-dire 78 milliards 750 millions de francs-papier. Certes, on pouvait espérer, avec la législation spéciale concernant la sécurité des travailleurs de tous les pays industriels, que le nombre des accidents du travail aurait pu diminuer ; c'est tout le contraire qui se produit ; chaque année le nombre des accidents déclarés augmente (...).

### ***On peut diminuer le nombre d'accidents***

Peut-on faire diminuer le nombre des accidents ? Evidemment oui. Les employeurs et les ouvriers le reconnaissent implicitement. Quand on demande l'avis des industriels à ce sujet, leur réponse est invariable : « Ah ! si les ouvriers n'étaient pas aussi imprudents, s'ils prenaient plus de précautions, si seulement ils utilisaient les appareils qu'on leur donne ! » Quand on s'adresse aux ouvriers, l'avis qu'ils donnent est différent. Ils sont convaincus, de bonne foi, qu'une part élevée des accidents n'aurait pas lieu si les employeurs faisaient usage de machines mieux garanties et s'ils n'exigeaient pas qu'on se hâte tant pour produire. Etant impuissants pour obtenir les protections qu'ils réclament, les ouvriers

invoquent l'intervention de l'Etat. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle on discute devant le Parlement un projet de loi aggravant d'une façon importante la responsabilité civile établie par la loi du 9 avril 1898. Et cela, dans le but d'amener les industriels à protéger d'avantage les machines et à mieux organiser le travail.

Il est certain qu'employeurs et ouvriers sont trop exclusifs dans leurs appréciations. Il est d'exemple courant que les employeurs assurent en général la garantie des machines quand on les informe du danger qu'elles peuvent faire courir, ou quand ils s'en aperçoivent. Néanmoins, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Je ne veux pas prendre mes exemples en France, mais dans un pays où l'on a coutume de se conformer plus strictement aux règlements, où l'on a, ce qui semble, plus de discipline : en Allemagne. Un ingénieur de Stuttgart a publié récemment un travail sur les accidents qui surviennent aux machines à bois. Je ne vous donnerai pas les détails du tableau joint à son mémoire, dans lequel il envisage les conséquences des accidents sous leurs différentes formes. Ce tableau a trait aux scies circulaires, aux dégauchisseuses, aux machines à rainer, aux fraiseuses, aux scies à rubans et aux scies à cadre. Comme vous pouvez vous y attendre, c'est la scie circulaire qui est la cause du plus grand nombre des accidents. Mais ce qui étonne, et c'est à quoi je voulais en venir, c'est qu'un bon tiers des accidents dus à l'emploi des scies circulaires résulte de l'absence d'un appareil de protection que l'on appelle le « couteau diviseur », pour lequel je n'ai jamais entendu aucune protestation sur la gêne que cet appareil apporterait au travail. Son absence marque donc une négligence de la part des propriétaires des machines non protégées. Il est certain que là où les industriels éprouvent des difficultés techniques pour la protection ou de la résistance de la part des ouvriers, l'état des choses doit laisser supposer une absence de protection encore plus accentuée.

En ce qui concerne les ouvriers, on peut leur reprocher des négligences, des défauts d'attention, des inobservances de règlements, un amour-propre exagéré qui les fait mettre de côté les appareils de protection. Mais on peut le leur reprocher, non parce qu'ils sont des ouvriers, mais parce qu'ils sont des hommes.

Dans un établissement bien dirigé et où les contremaîtres se rendent compte qu'ils ont la responsabilité des mesures de sécurité de leur équipe, tout aussi bien que la responsabilité de l'importance et de la qualité de la production, ces négligences et ces défauts d'attention sont moins nombreux. Ceci a été notamment mis en lumière par de gros industriels qui reconnaissent leur responsabilité en l'espèce.

Pour avoir maintenant une idée de la cause réelle des accidents survenant dans un établissement industriel déterminé, prenons l'exemple contenu dans une étude très fouillée publiée à propos des accidents constatés dans la fabrique d'acier coulé Krupp, à Essen, depuis 1911 :

- Accidents attribuables à l'absence de dispositifs protecteurs ou à leur insuffisance. . 50%
- Accidents dus à des cas de force majeure, circonstances inévitables..... 30%
- Accidents dus à des imprudences, à un défaut d'attention ou à des négligences.....65%.

Enfin, pour être complet, il faut dire que les accidents attribuables à l'outillage mécanique sont ordinairement plus graves dans leur ensemble que les autres.

Ainsi donc, d'après les chiffres qui viennent d'être indiqués et qui ont trait à un établissement de grosse importance, où généralement la direction fait ce qu'il convient, il reste encore 70% des accidents qui pourraient être évités. Cela tient-il à une mauvaise organisation du contrôle de la sécurité ? L'Etat vers lequel on se tourne si facilement peut-il faire quelque chose ?

### ***L'inspection du travail ne peut tout faire***

On sait que tous les Etats ont une législation spéciale visant la sécurité dans les établissements industriels. Partout cette législation est appliquée et surveillée par des fonctionnaires appelés inspecteurs du travail. Très souvent, à côté de ces fonctionnaires, il y a d'autres inspecteurs,

appartenant soit à des associations privées, comme l'Association des Industriels du Nord de la France, soit à des institutions officielles d'assurance contre les accidents, comme en Allemagne, en Suisse, au Canada et aux Etats-Unis. C'est ainsi qu'en Allemagne les caisses professionnelles utilisent plus de 300 inspecteurs dont l'action vient renforcer singulièrement celle des inspecteurs de l'Etat. Ces caisses ont rédigé des règlements par industrie, tous fort complets, approuvés par l'Office des assurances du Reich et que les industriels doivent appliquer sous peine de sanctions spéciales (...).

Malgré cet arsenal législatif nous avons vu ce qui en résulte, d'après les corporations professionnelles. Une réorganisation du corps des inspecteurs par l'introduction d'éléments ouvriers donnerait-elle de meilleurs résultats ? (...) On sait qu'il existe en Allemagne des conseils d'entreprise comprenant des ouvriers qui peuvent et qui ont le devoir de faire entendre leurs observations. La plupart des rapports analysés déclarent que les représentants ouvriers de ces conseils « n'ont ni la volonté, ni souvent la compétence pour proposer des mesures efficaces et pour exercer une influence éducative stimulante sur leurs collègues. »

Ah ! qu'il y a des choses qui ne peuvent être réalisées qu'avec la volonté expresse d'aboutir à des résultats tangibles, On n'impose pas cette volonté par une loi ou par des règlements. Qu'arrive-t-il lorsqu'un inspecteur du travail réclame un organe de protection, même dans une usine où l'employeur est animé de bonnes intentions à l'égard de ce fonctionnaire, ce qui est la règle générale maintenant ? L'appareil de protection est souvent préparé puis posé par les ouvriers de l'atelier de réparation. Il ne possède pas généralement l'efficacité ni l'aisance donnée au travail comme un appareil qui aurait été placé par le constructeur de la machine. On n'a pas acheté cet appareil avec elle parce que cela n'est pas obligatoire, parce que c'est trop cher et surtout parce que la conviction n'existe pas dans l'esprit de l'industriel que l'accident est évitable. Il écoute les avis de l'inspecteur dans la majeure partie des cas afin d'éviter les poursuites. En réalité, la force que donne la loi aux fonctionnaires chargés d'assurer la sécurité des ouvriers, s'émousse devant la multiplicité des fonctions qu'ils doivent remplir, devant l'indifférence ou l'absence de persuasion ou de bonne foi dans la possibilité de prévenir les accidents, qu'on rencontre le plus souvent chez les employeurs comme chez les ouvriers. C'est la mentalité des uns et des autres qu'il faut transformer, de manière à leur faire comprendre, sans qu'il soit besoin d'employer la menace, qu'à côté des procédés techniques de prévention, encore assez mal utilisés jusqu'à maintenant, il y a toute une conviction à faire pénétrer chez tous ceux qui participent à la production, depuis le chef d'industrie jusqu'au dernier des manœuvres. C'est ce qu'on cherche à réaliser aux Etats-Unis depuis un certain nombre d'années, non sans succès. Ce sont ces nouvelles méthodes qu'il me reste à vous exposer.

## **2 – Les méthodes américaines de prévention**

Les Américains sont venus assez tard à la théorie du risque professionnel, mais ils se sont aperçus tout de suite de la charge que cela allait imposer à l'industrie américaine. N'étant pas encore imprégnés par l'idée, née de la notion du risque, que l'accident était inévitable, ils ont cherché de suite les moyens d'en diminuer le nombre. Ils ont compris aussi rapidement qu'ils n'arriveraient à des résultats intéressants que s'ils parvenaient à émouvoir l'opinion publique. Dans ce but ils organisèrent une commission spéciale, appelée Commission fédérale de la sécurité. Cette commission fut chargée de la campagne à entreprendre auprès du public. Elle créa une revue appelée le Bulletin fédéral de la sécurité, « *National Safety News*. », qui paraît chaque mois et qui contient, sous forme d'articles, toutes les indications nécessaires pour amener les intéressés à comprendre l'influence de la psychologie sur le nombre des accidents et pour faire voir que, là où on a tenu compte de cette influence, de beaux résultats ont été réalisés.

A l'heure actuelle près de 5.000 des plus gros industriels des Etats-Unis appartiennent à cette association dotée d'un budget de un million de dollars. Il y a plus de 70 comités locaux et autant de bulletins analogues au *National Safety New*. Toutes les années un congrès est organisé dans l'une des villes des Etats-Unis. Le dernier, le seizième, a été tenu à Chicago du 28 au 30 septembre 1927. Ces congrès sont de plus en plus suivis et les communications qui y sont faites, ainsi que les discours qui y sont prononcés, montrent que l'idée première a fait un chemin rapide et que l'enthousiasme se propage

de plus en plus. On en est arrivé, de l'autre côté de l'Atlantique, à toucher à ce point l'opinion, que les gens non encore imprégnés par la pensée que l'accident est évitable sont exposés ouvertement à la critique et à l'humour des autres. J'ai eu en mains, récemment, une sorte d'affiche programme ou on faisait appel aux gens qui n'avaient pas le temps de s'occuper des accidents et on leur disait : constituez-vous donc en club et choisissez pour vous réunir les hôpitaux et les cimetières !

### ***L'ingénieur de sécurité***

D'après les indications données par le Bulletin de la Sécurité, les premières personnes à convaincre sont les employeurs. C'est le chef de l'établissement, pour me servir de l'expression employée par l'organe de la Commission américaine de sécurité, qui doit devenir l'âme jusqu'à l'enthousiasme de la campagne à entreprendre dans chaque usine pour assurer la sécurité. Il faut que le patron ait une foi entière dans le succès final pour pouvoir entraîner son personnel de maîtrise et tous ses ouvriers. *«Une organisation de sécurité qui. n'est pas soutenue par un chef d'entreprise enthousiaste est vouée à l'insuccès. »*

Tout employeur convaincu de la possibilité de diminuer le nombre des accidents choisit parmi ses ingénieurs celui auquel il donnera le titre d'ingénieur de la sécurité. Dans les grands établissements, cet ingénieur doit être chargé uniquement de la prévention des accidents ; dans les établissements moins importants, il peut avoir d'autre mission à remplir. Il peut, par exemple, être chargé de l'embauchage de façon à placer les ouvriers au mieux de leurs aptitudes professionnelles et de leur état physique.- De l'activité montrée par cet ingénieur dépend tout le succès de la prévention. Il doit être convaincu, s'il veut réussir dans son œuvre éducatrice, et être pris au sérieux par les ouvriers. Il faut que ceux-ci soient persuadés de la foi au succès de leur ingénieur et du soin qu'il prend à éviter tout accident dû soit à une insuffisance de protection, soit à une organisation défectueuse du travail. Cet ingénieur doit se tenir au courant de toute innovation en matière de protection des machines utilisées dans l'établissement. Il doit s'évertuer à faire de tout contremaître et de tout ouvrier un collaborateur convaincu de son œuvre.

### ***Le comité de sécurité***

Il aura soin, avec l'autorisation de l'employeur bien entendu et si celui-ci n'y voit pas d'inconvénient, de constituer un comité d'ouvriers ou de contremaîtres ou encore composé des uns et des autres, appelé comité de sécurité de l'usine. Les membres de ce comité sont, désignés par l'employeur lui-même. Ils doivent se réunir au moins une fois par mois pour examiner les causes des accidents et l'état de la prévention dans l'usine. L'ingénieur de la sécurité ne doit jamais être le président de droit, mais sa place est toute désignée comme secrétaire, de manière à éclairer le comité si besoin est. Il devra tenir le plus grand compte des indications fournies par les membres du comité, de façon à exciter leur confiance. Ce comité sera renouvelé aussi fréquemment que possible, de manière à y faire passer le plus grand nombre d'ouvriers.

Dans quelques cas on fera le choix de certains ouvriers, en dehors des contremaîtres, qui seront désignés comme « hommes de la sécurité. » Beaucoup d'industriels américains affirment que c'est un excellent moyen d'intéresser les ouvriers à la question.

Il est bon également de désigner dans chaque groupe un homme, spécialiste qualifié, à qui l'on apprendra la manière de donner les premiers soins aux blessés en attendant le médecin, Ces sortes d'infirmiers deviennent aussitôt des propagandistes ardents de la prévention.

Dans tous les établissements où l'on veut aboutir à des résultats certains, il est absolument indispensable d'intéresser les contremaîtres. La Chambre de Commerce de Milwaukee a organisé un cours du soir, qui a pour objet de développer, chez les contremaîtres, le sentiment qu'ils sont responsables de la sécurité des hommes de leur équipe et de leur montrer que la recherche et l'application des meilleures méthodes de prévention ont pour résultat d'augmenter le rendement, d'améliorer le moral des ouvriers et de diminuer le gaspillage du matériel. Ce cours a lieu une fois par

semaine. Durant l'année 1924-1925, il y a eu 4.408 inscriptions et le cours a été fréquenté régulièrement par plus de 3.000 personnes.

### ***Se tourner vers les ouvriers***

Malgré l'intervention des ingénieurs, des contremaîtres et des hommes de la sécurité, la lutte entreprise serait vaine si l'on n'arrivait pas à faire comprendre son utilité et à la faire admettre par tous les ouvriers. C'est sur eux qu'il faut agir en ayant le plus grand soin de ne pas leur laisser supposer que c'est dans un but économique plus qu'humanitaire qu'on veut empêcher les accidents de se produire. Tout en leur faisant comprendre que beaucoup d'accidents sont la conséquence d'une imprudence, d'un défaut d'attention, d'une inobservation de la consigne, il faut éviter soigneusement de laisser croire que ces reproches s'adressent exclusivement aux ouvriers ; mais leur faire comprendre que ce défaut existe chez tous les hommes placés dans des conditions semblables, même les plus intelligents. D'ailleurs, l'intelligence n'a rien à voir avec le sens immédiat de ce qu'il faut faire pour éviter un accident, mais la faculté de réagir rapidement.

Beaucoup d'accidents ont lieu parce que des ouvriers ont perdu, à l'usage, cette faculté de réagir pour ainsi dire automatiquement, quand il se passe quelque chose d'anormal, soit par accoutumance, soit à cause de l'âge. Ils n'ont pas ou ils n'ont plus la souplesse que donne l'exercice des sports. Cela explique que les accidents sont plus nombreux quand le rythme du travail est accéléré, quand la fatigue est trop grande. Il faut favoriser les sports, éviter d'employer des ouvriers trop jeunes ou trop âgés aux travaux qui réclament de l'expérience, de la vigueur et de l'agilité.

On devra, par tous les moyens possibles, faire disparaître chez les ouvriers qualifiés ce faux amour-propre, dont j'ai déjà parlé, qui consiste à ne pas vouloir utiliser les appareils de protection. Quand cela se produit, il faut s'efforcer de les convaincre qu'il y a un devoir social pour eux de montrer le bon exemple à leurs camarades moins habiles. Dans tous les cas, il est de leur devoir de faire connaître si les appareils mis à leur disposition ne leur paraissent pas pratiques. Il est bon de les exciter à dire ce qu'il conviendrait de faire et quelle forme serait à donner, selon eux, aux appareils. L'émulation étant éveillée, on transformerait vite les sceptiques et les dilettantes en inventeurs d'un système de protection et en propagandistes de la prévention.

### ***Les affiches de prévention***

Une méthode fort employée est l'apposition d'affiches dans les lieux de passage des ouvriers pour se rendre à l'atelier ou dans les endroits où ces ouvriers peuvent les regarder sans se sentir observés. Cette méthode est utilisée aux Etats-Unis depuis assez longtemps ; il y existe des maisons d'éditions spécialisées pour affiches de prévention. La méthode des affiches s'est répandue au Canada d'abord, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Hollande, au Japon ensuite. Elle est assez peu utilisée dans les pays de race latine. Cependant, il y a quelques jours, mêlée aux annonces dans un journal de Lille, j'ai vu non pas une affiche, mais une vignette avertissant les piétons que ce sont eux qui doivent se garer des automobilistes et non les automobilistes se garer des piétons. Il n'est pas douteux que si ces ligues et le petit dessin qui les accompagne, au lieu d'être perdus dans les annonces du journal, couvraient une partie de l'une des pages, ils produiraient plus d'effet et signifieraient que la campagne, menée par les auteurs de la circulaire explicative du code de la route, est bien près d'aboutir à des résultats tangibles.

Le procédé d'éducation par les affiches a son bon côté, puisqu'il offre un enseignement presque sans paroles par la seule suggestion des idées éveillées par l'image. Toutefois, il ne peut donner de bons résultats que s'il est employé judicieusement et s'il est tenu compte des habitudes, des idées, des mœurs et de l'état d'éducation du milieu sur lequel on cherche à faire impression. Les images en couleur attirent les regards plus facilement. On évitera cependant de provoquer l'effroi, le dégoût ou encore une crainte exagérée des accidents. L'ouvrier ne doit pas craindre d'être victime d'un accident ; mais il doit s'inspirer des causes pour les éviter. Les dessins reproduits sur ces affiches ne doivent pas être compliqués ; il faut qu'on devine sans faire d'effort le but de l'image.

Quand on cherche à classer les millions d'affiches qui sont remplacées journallement dans les ateliers américains, on constate qu'elles répondent à quatre ou cinq ordres d'idées différentes. Il y en a de très nombreuses qui répondent au sens de l'humour de la race anglo-saxonne. D'autres ont pour objet de soulever de l'effroi chez les ouvriers à l'égard de certaines manœuvres dangereuses. Par exemple cette affiche qui s'adresse plutôt aux ouvriers d'origine allemande et qui représente simplement deux mains et un câble. Les mains montrent la paume ensanglantée. L'inscription est la suivante : « Il est dangereux de toucher aux câbles en marche ». Beaucoup d'affiches reposent sur l'éveil des sentiments des ouvriers à l'égard de la femme ou de l'enfant. Enfin des affiches allant par couple montrent, d'une part comment il faut faire telle manipulation sans courir de danger, et comment on la fait d'une manière imprudente.

A côté des affiches il y a les vignettes, c'est-à-dire des images de même nature, très réduites comme dimensions, qui peuvent se coller sur tous les documents remis aux ouvriers : feuilles de paie, enveloppes, etc. Une maison allemande a déjà édité plus de quatre millions de ces vignettes.

### ***Enseigner la sécurité à l'école***

J'en viens maintenant à la partie éducative essentielle pour laquelle on compte le plus pour aboutir à une prévention efficace et importante. C'est la partie réservée à l'enseignement public, depuis l'école primaire jusqu'aux instituts pour ingénieurs. Je ne parlerai que des méthodes utilisées pour l'enseignement de la sécurité à l'école primaire. Il n'y a pas, à proprement parler, de cours spécial de sécurité ; mais tous les professeurs sont invités à faire de fréquentes allusions à la prudence et à l'attention qu'il faut toujours apporter dans chacun de ses actes. On ne doit pas faire des pusillanimes mais des hommes conscients et prudents. Dans les trois quarts des écoles primaires cet enseignement est organisé. En Pennsylvanie il est obligatoire. Dans beaucoup d'écoles il y a un comité de sécurité, des conférences faites par spécialistes, des tribunaux dont les juges sont des enfants et devant lesquels passent les camarades imprudents. J'ajouterai que les instituteurs des Etats-Unis se sont de suite intéressés à ce problème de la sécurité (...).

### ***Taux de fréquence et taux de gravité***

Comment on a pu rendre les statistiques d'accidents comparatives et comment elles peuvent être utiles à la prévention ? On a commencé, sous l'inspiration des statisticiens allemands, à indiquer le taux des accidents par 1.000 ou par 10 000 ouvriers occupés. On a constaté que cela ne donnait pas toujours une idée exacte de la fréquence ni de la gravité des accidents dans une industrie ou dans une profession déterminée. C'est seulement après consultation de l'Association internationale de Statistique qu'on a adopté le système que je vais vous indiquer. C'est d'ailleurs sur la demande de M. Coolidge, le Président de la Fédération américaine, qu'un bureau spécial de statistique des accidents a été attaché au Ministère du Travail de Washington. Ce bureau qui fonctionne depuis quelque temps a pu rechercher et recueillir les données nécessaires à l'établissement des statistiques utilisables en matière de prévention.

Voici comment il opère. Il recueille le nombre des accidents, qu'en vertu des lois de chaque État, les industriels américains sont tenus de faire connaître et le nombre d'heures de travail accomplies par tous les ouvriers. On fixe alors un taux de fréquence qui est donné par le nombre des accidents survenus pendant un million d'heures d'exposition.

Ce taux de fréquence est insuffisant, toutefois, pour caractériser les changements d'allure obtenus ou réalisés par les mesures de prévention. En effet, la fréquence des accidents pourrait être diminuée, ce qui ne signifierait pas grand chose, si la gravité restait la même. On n'aurait obtenu que la disparition des accidents légers.

Comment faire ressortir le taux de gravité ? On a admis, hypothétiquement - cela n'a aucune importance au point de vue statistique - que les cas mortels équivalent à 4.000 jours d'incapacité. En ce qui concerne les incapacités permanentes un tableau arbitrairement établi indique, pour chacune d'elles, la durée moyenne des incapacités de travail. Enfin pour les incapacités temporaires, le chômage qui suit est connu, puisque c'est celui du nombre de jours pendant lesquels l'ouvrier n'a pas travaillé. On indique ensuite la proportion des chiffres ainsi obtenus sur 10.000 heures de travail et l'on a le taux de gravité (...).

- (1) *Boulin est un des grands inspecteurs du travail du premier quart du XXe siècle. D'origine ouvrière comme certains de ses collègues, il est affecté dans la région lyonnaise où il devient l'un des deux protégés du « divisionnaire » Barral et de la centrale, avant de devenir « divisionnaire » du Nord où il fera l'essentiel de sa carrière. Il devient vite un grand spécialiste de l'hygiène et de la sécurité dans l'industrie dont les rapports annuels ou particuliers, les nombreux articles dans les revues spécialisées et les avis donnés à la Commission d'hygiène industrielle sont réputés. Il découvre par exemple une maladie professionnelle, la dermatose électrolytique. Il suit attentivement durant toute sa carrière les travaux des hygiénistes et préventeurs d'outre-Rhin et d'outre-Manche. Il participe à la fondation en 1900 de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs qui regroupe les meilleurs préventeurs et hygiénistes allemands, belges, français et suisses. Il assiste Arthur Fontaine, directeur du travail, menant la délégation française dans ses congrès internationaux de 1902 à 1912. Il anime la section Nord de l'association à laquelle adhèrent les meilleurs inspecteurs de la région Nord. Cette section adoptera, après plusieurs réunions de discussion présidées par Boulin, un projet de décret pour les chantiers du bâtiment inspiré par les règlements de prévention des corporations (caisses) du bâtiment allemand, une des sources du décret de 1925, ancêtre de celui de 1965. Il n'hésite pas à combattre les « experts » désignés par les tribunaux, « ingénieurs professeurs de mécanique n'ayant aucune notion de la cause réelle des accidents », les médecins des patrons ou des familles trop souvent prompts à déclarer apte au travail l'enfant émailleur atteint de saturnisme, l'ingénieur de l'Association des industriels du Nord, association patronale de prévention, qui inspire jusqu'en 1914 les recours des industriels contre les mises en demeure des inspecteurs du travail et freine la prévention au lieu de la mener. Après sa retraite au milieu des années 20, il continuera son action de prévention au sein de l'A.I.N. qu'il contribue à rénover. Ces renseignements sont la plupart extraits de l'ouvrage de Vincent Viet : « Les voltigeurs de la République, l'inspection du travail en France jusqu'en 1914 », CNRS éditions, 1994, p.618.*

*Michel.Cointepas, chargé de mission au comité d'histoire  
des administrations chargées du travail  
Contribution à un colloque de L'IRT-Aix Marseille II  
automne 2000*